



PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

Ville de Vif



2026
2030



Ville de Vif
5 place de la Libération - 38450 Vif
Tél. : 04 76 73 50 50
www.ville-vif.fr

LE PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE C'EST QUOI ?

Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) est un projet conçu dans l'intérêt de l'enfant et du jeune. C'est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant et adolescent.

Le PEDT est un cadre de collaboration locale qui rassemble, à l'initiative de la mairie et du CCAS, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : ministère de l'Éducation nationale, Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (SDJES) , Caisse d'Allocations Familiales, services municipaux (éducation, culture, sport, centre social, petite enfance...), représentants des parents d'élèves, élus, associations locales et tous les coéducateurs.



L'objectif du PEDT

L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants et jeunes en dehors du temps scolaire, et donc d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.



À qui s'adresse-t-il ?

À tous les enfants vifois âgés de 0 à 18 ans

Le Projet Éducatif de Territoire permet d'avoir une cohérence éducative des actions menées dans le cadre périscolaire et extrascolaire pour les enfants et jeunes de 0 à 18 ans. Il prend en compte l'environnement familial et social, où le jeune est placé au centre de tous les « coéducateurs ».



Par qui est-il conçu ?



Les acteurs locaux

Les parents, les élus, les présidents d'associations, les directeurs et enseignants des groupes scolaires de Vif, le principal du collège, les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale, les agents et techniciens de la mairie de Vif (ETAPS, ATSEM, animateurs, agents techniques...), les différents services de la Ville (CCAS, médiathèque...), les enfants et les jeunes.



Les partenaires institutionnels

L'Éducation Nationale, Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), la Métropole, Les Francas, La Caisse d'Allocations Familiales (CAF), les associations culturelles et sportives, la maison des jeux et l'association d'insertion « La Fourmi ».



LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES



1. Accompagner le rythme de chacun en respectant les singularités des enfants et des jeunes



2. Impliquer, soutenir et valoriser l'enfant et le jeune dans sa démarche citoyenne et de développement durable



3. Créer un climat de confiance réciproque entre les différents coéducateurs pour valoriser la fonction parentale



4. Accompagner chaque enfant et jeune dans son développement, en favorisant son bien-être, son épanouissement et son parcours éducatif

LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET LES ACTIONS



1. Accompagner le rythme de chacun en respectant les singularités des enfants et des jeunes



Mettre en place des structures respectant le rythme des enfants et des jeunes.

Accueil différencié entre maternelles et élémentaires (périscolaire, restauration scolaire, centre de loisirs) / Comprendre le rythme de l'enfant avec l'intégration d'une équipe pédagogique qualifiée (Atsem, animateur, coordinateur, éducateur sportif...) / Créer un espace jeune adapté avec des horaires atypiques / Inscrire dans chaque règlement de structure la limite maximum de 10h d'accueil pour l'enfant / Valoriser les projets « passerelle » (GS/CP) et club 10/11 ans « Les ados dans la ville » / Demande d'ateliers et de partenariat entre les crèches et les classes maternelles.



Valoriser et développer les espaces de « pause » et de « retour à soi » dans les différentes structures (écoles, centres de loisirs, espace bulles...) et permettre l'expression et l'écoute des besoins individuels.

Repenser les espaces dans les écoles et périscolaires pour adapter des temps calmes / mettre en place des ateliers « apaisants » (yoga kids, massage) / Aménager les temps périscolaires (et particulièrement le temps de midi) pour un rythme adapté (adapter aux bruits, fatigue) / Créer des espaces divers où l'enfant et l'adolescent peuvent avoir le choix de ce qu'ils veulent faire (libre choix, coins devoirs) / Développer les outils permettant à l'enfant et l'adolescent de s'exprimer (boîte à idées, réseaux sociaux, Promeneurs du net).



Former les différents professionnels pour prendre en compte les particularités de l'enfant et du jeune.

Créer un partenariat entre tous les coéducateurs afin de faciliter l'accueil des enfants à besoins spécifiques / Mettre en place des temps de rencontres pluridisciplinaires et des rendez-vous pour préparer l'accueil de l'enfant en situation de handicap (PAI, inclusion classe ULIS, rencontre avec les familles et l'enfant concerné, PMI, CMP) / Mettre en place un plan de formation pluriannuel de tous les coéducateurs avec la thématique de l'inclusion.



Favoriser l'embauche de coéducateurs spécialisés dans l'accueil d'enfants à particularités.

Mutualiser l'embauche d'AESH, d'éducateurs spécialisés et d'agents formés dans l'accueil de l'enfant et du jeune à besoins particuliers sur les temps périscolaires et extrascolaires / Mutualiser les ressources du territoire (dispositif ULIS école, collège, espace bulles...).



Rendre autonome l'enfant et le jeune dans son développement pour ses déplacements dans la ville.

Aménager les espaces publics pour favoriser l'accès à tous (accès PMR) dans une démarche de développement durable / créer des espaces avec des équipements recyclés / Favoriser les déplacements doux pour les familles / Accompagner sous forme d'ateliers les enfants et les jeunes avec un déplacement doux en toute sécurité. (Pass' piéton-cycliste, Ateliers sécurité routière en famille...) / Acheter du matériel selon les besoins spécifiques de l'enfant et mutualiser les lieux et véhicules adaptés.



1. Accompagner le rythme de chacun en respectant les singularités des enfants et des jeunes

Les critères d'évaluation :

- * Nombre de formations des coéducateurs
- * Grille qualitative pour chaque programme, adaptée à l'âge de l'enfant et aux besoins
- * Nombre de structures et d'espaces de vie créés et adaptés
- * Nombre de questionnaires en direction des coéducateurs, des enfants et des jeunes sur leur bien-être et le rythme
- * Nombre d'outils créés permettant aux familles avec enfants à particularités d'être accompagnées dans leurs démarches
- * Nombre de nouveaux accès en déplacement doux
- * Évaluation du nombre d'enfants pratiquant un déplacement doux en lien avec la sécurisation de l'espace public

LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET LES ACTIONS



2. Impliquer, soutenir et valoriser l'enfant et le jeune dans sa démarche citoyenne et de développement durable



Contribuer à la réalisation du projet du parcours citoyen de l'enfant et de l'adolescent.

Création d'un livret éco citoyen pour les enfants et jeunes / Développer la participation des jeunes dans les différents événements communaux (Festival du mouvement, Téléthon, événements solidaires...) / Favoriser les actions citoyennes (devoir de mémoire...) / Identifier les ressources territoriales.



Intégrer les enfants et les jeunes dans les espaces de participation.

Mettre en place des lieux et des espaces participatifs adaptés à l'enfant et au jeune (Conseil Municipal des Jeunes à partir de 10 / 11 ans, porte-parole aux actions collectives, délégués du périscolaire, médiateurs de cour d'école...) / Permettre aux publics de créer et d'imaginer leurs programmes d'activités adaptés à leurs envies / Permettre aux enfants d'organiser leurs espaces comme lieu de vie quotidienne.



Accompagner l'enfant et le jeune dans sa compréhension et sa construction citoyenne.

Inscrire dans chaque projet pédagogique un objectif visant à développer l'esprit critique / Mettre en place des formations inter pro sur la conduite de débats philosophiques / Créer des instances dans les structures permettant à l'enfant et au jeune de se fonder ses propres opinions.



Construire une culture commune des professionnels autour d'un parcours de l'engagement.

Mettre en place des partenariats avec les associations et institutions favorisant l'autonomie et le bien-être de l'enfant et l'engagement citoyen du jeune (associations sportives, artistiques et culturelles, les Francas, le centre social, le CCAS, l'EHPAD, la médiathèque...).



Donner des espaces de communication pour valoriser les actions faites par les enfants et les jeunes.

Adapter des supports et outils de communication aux partenaires et aux publics concernés / Valoriser les actions collectives et individuelles en lien avec les associations / Accompagner les enfants et les jeunes afin de s'inscrire à des actions de solidarité et de développement durable.



2. Impliquer, soutenir et valoriser l'enfant et le jeune dans sa démarche citoyenne et de développement durable

Les critères d'évaluation :

- * Nombre d'espaces créés / nombre de programmes conçus intégralement par l'enfant et le jeune
- * Repérer et valoriser les instances où la place de décision est laissée aux enfants
- * Quantifier le nombre d'enfants et de jeunes venant dans ces instances afin de mesurer leur investissement
- * Nombre de partenaires différents engagés dans des actions citoyennes et de développement durable
- * Grille d'évaluation du tri et du poids du compost avec Grenoble-Alpes Métropole dans les restaurants scolaires
- * Nombre de jeux et d'outils fabriqués uniquement en matériel de recyclage
- * Nombre de zones de compostage créées
- * Bilan du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) relatif à la désimperméabilisation des cours

LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET LES ACTIONS



3. Créer un climat de confiance réciproque entre les différents coéducateurs pour valoriser la fonction parentale



Écouter, sensibiliser et conseiller les parents dans les phases de « transition » de l'enfant et de l'adolescent.

Proposer des conférences à destination des parents sur des thématiques de connaissance de l'enfant et adolescent / Mettre en lien les différents partenaires aidant les parents pour ouvrir le champ des possibles en termes d'orientation.



Mettre en place un accompagnement des parents et des enfants aux différentes étapes de la vie (entrée en maternelle, primaire, collège... accompagnement des parents de 6ème).

Développer les passerelles et les projets entre les structures (passage GS/CP, CM2/6ème, départ lycée et établissements spécifiques).



Mettre en place des réunions entre coéducateurs et des analyses de la pratique entre professionnels.

Mettre en œuvre un plan de formation entre professionnels, table ronde... / Créer des rencontres interprofessionnelles favorisant l'accompagnement de la famille / Réunir les différents partenaires pour des analyses de la pratique et des supervisions entre professionnels.



Réfléchir aux modalités et créer des espaces d'accompagnement à la scolarité.

Faciliter les rencontres inter professionnelles favorisant l'accompagnement à la scolarité / Mettre à disposition un espace autonome dédié aux devoirs quel que soit l'âge (périscolaire) / Aider à la mise en œuvre des APC / Mettre à disposition un lieu adapté avec des professionnels pour l'aide aux devoirs des collégiens ou des élémentaires.



Mettre en place des rencontres informelles et conviviales et développer la démarche d'aller vers.

Développer les espaces de rencontres et de débats pour les parents tels que le café des parents d'ados et le LAEP (Lieu d'Accueil Enfants-Parents) / Mettre à disposition des modes de garde (s'occuper des enfants) pour favoriser la participation des parents aux débats / Mise en place de soirées jeux familles / Proposer des temps d'accueil, d'information et de partage avec les familles (« portes ouvertes »), Quinzaine de la parentalité.



3. Créer un climat de confiance réciproque entre les différents coéducateurs pour valoriser la fonction parentale

Les critères d'évaluation :

- * Nombre de familles inscrites dans les différents projets de soutien parental
- * Nombre d'enfants concernés sur les projets, nombre d'inscrits conjointement à des structures et des associations, nombre de partenariats différents (centre de loisirs, associations...), nombre de nouveaux adhérents parmi les associations sportives et culturelles
- * Nombre de familles en LAEP / Nombre de participants aux projets / Nombre de réunions et de supervisions interprofessionnelles
- * Nombre de débats et conférences proposés sur la commune et fréquentations / Nombre de nouvelles actions « passerelles » créées (collège / lycée) / Maison Familiale et Rurale / Nombre d'inscrits aux projets communaux (J'y vais, Association Temporaire Enfant Citoyen (ATEC))

LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET LES ACTIONS



4. Accompagner chaque enfant et jeune dans son développement, en favorisant son bien-être, son épanouissement et son parcours éducatif



Redonner la dimension de « plaisir » dans l'activité sportive, culturelle et artistique et permettre « l'ennui ».

Adapter des outils permettant l'implication des enfants dans la construction des temps de loisirs / Accompagner les animateurs pour la création d'activités innovantes (fête de la science) / Développer les projets et animations en lien avec la nature (jardins et potagers, course d'orientation, fête du vélo, séjour nature...) / Mettre en place un plan pluriannuel pour la désimpermeabilisation des cours d'écoles / Valoriser et permettre l'ennui, le reconnaître comme nécessaire dans la construction de soi / Se questionner sur la suractivité des enfants et le rôle de l'animateur / Amener les familles à s'interroger sur « la notion d'ennui ».



Permettre à l'enfant et au jeune d'être acteur de son développement et de son bien-être. Mettre en place un fonctionnement spécifique à chaque âge / Créer des instances partagées enfants-parents-professionnels pour adapter le fonctionnement et le règlement intérieur avec la journée type / Mettre en valeur les compétences des enfants et des jeunes dans leurs parcours scolaires et hors scolaires quelle que soit leur particularité.



Former les accompagnateurs aux particularités des enfants.

Former les professionnels au rythme de l'enfant et à la capacité d'action du jeune / Créer des outils pour valoriser la différence comme un atout / Accompagner dans leurs démarches et soutenir les parents d'enfants et de jeunes à besoins particuliers (reconnus ou non).



Diversifier et privilégier la nouveauté avec des parcours éducatifs différents et variés (ouvrir les champs de représentation).

Développer le partenariat entre les professionnels avec des rencontres régulières / Mettre en œuvre des outils permettant l'adaptation dans les différents établissements scolaires (projets tutorat, portes ouvertes, forum métiers...).



Valoriser la diversité culturelle pour permettre la confiance en soi en facilitant l'accès aux pratiques sportives, culturelles et artistiques.

Mettre en place des partenariats avec des associations de la ville et des structures municipales (sports collectifs, cirque, ludothèque, bibliothèque...) / Organisation de la fête du sport, projet libr'écran / Mettre en place des projets « autour du droit à la différence » (semaine de lutte contre les discriminations, l'homophobie...) / Former le jeune à l'expression en public / Créer des outils avec les structures associatives afin de faciliter l'organisation des familles.



4. Accompagner chaque enfant et jeune dans son développement, en favorisant son bien-être, son épanouissement et son parcours éducatif

Les critères d'évaluation :

-  Nombre d'espaces adaptés sécurisants pour les enfants et adolescents / Taux de participation et assiduité aux projets
-  Nombre de projets « passerelle » / Nombre de temps de rencontres entre professionnels / Nombre d'outils différents
-  Nombre de projets pédagogiques avec l'objectif autour de la notion de plaisir et d'ennui
-  Nombre de formations mises en œuvre / Nombre de projets spécifiques différenciés selon les âges / Nombre de participants aux instances sur le fonctionnement et le règlement de la structure
-  Nombre d'enfants sensibilisés aux gestes éco-citoyens / Nombre de projets innovants
-  Nombre de matériels recyclés achetés



Fête du Tour (Tour de France)



Fête des couleurs (carnaval)



Concours des écoles à vélo



L'ORGANISATION SUR LE TERRAIN

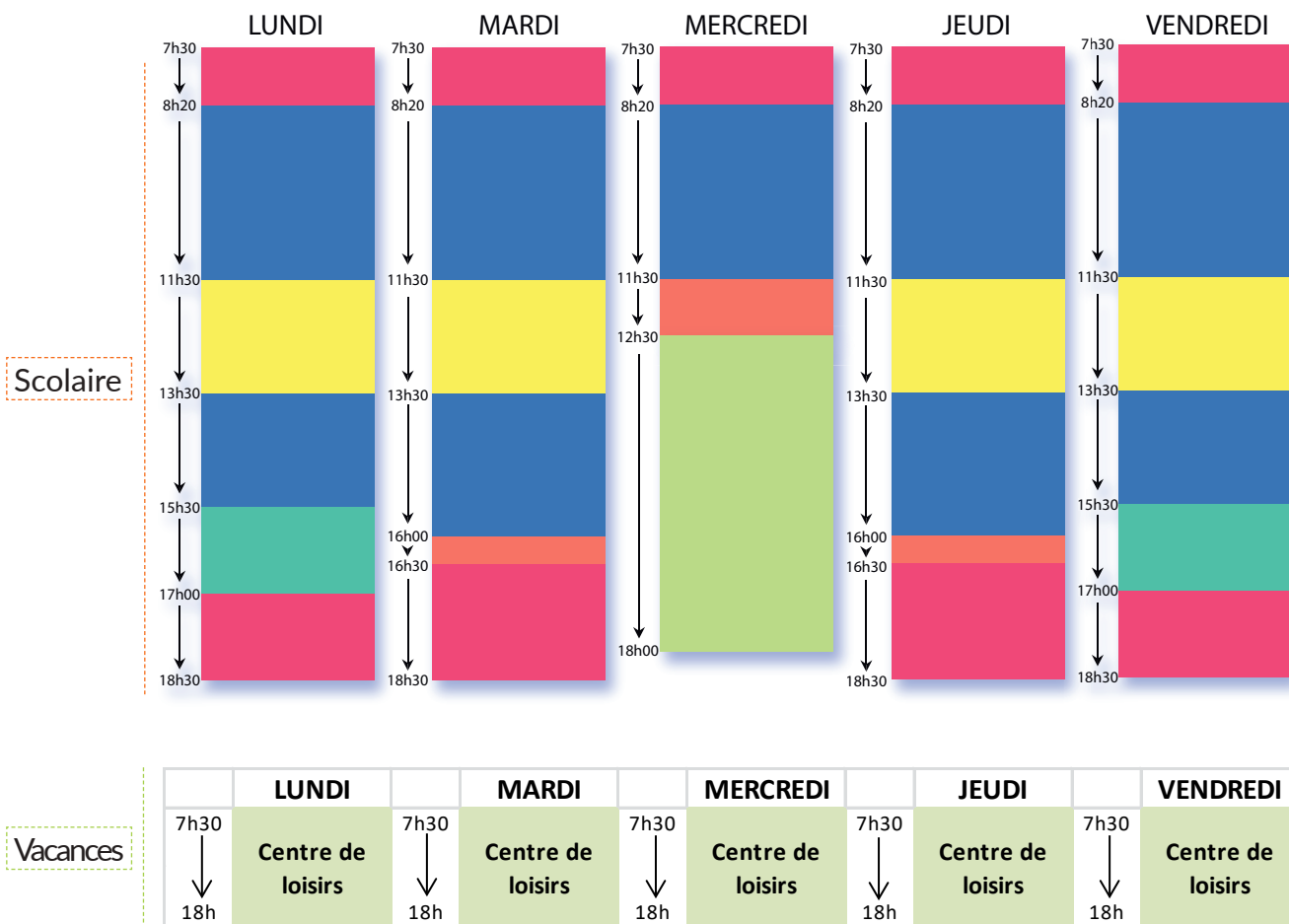


Les structures enfance

Les périscolaires du matin et du soir sont déclarés en accueil de loisir auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES). Les structures sont encadrées et animées par des équipes diplômées selon la législation en vigueur.

Chacune des structures permet une continuité entre les temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires permettant de répondre aux rythmes et aux besoins des enfants et de leur famille.

Ces différents temps s'articulent de la manière suivante :



Fermeture du centre de loisirs pendant les vacances de Noël

L'ORGANISATION SUR LE TERRAIN

Les structures périscolaires

Les objectifs principaux des structures périscolaires sont :

- ➔ Assurer une bonne continuité entre les familles et les équipes enseignantes
- ➔ Favoriser la mise en place d'activités à caractère sportif, culturel, scientifique et éco-citoyen
- ➔ Respecter le rythme de l'enfant tout en prenant en compte les besoins des familles

Toutes les inscriptions ont des grilles de tarifs selon le quotient familial des familles afin de répondre au mieux aux difficultés de celles-ci.

★ Structure périscolaire J-F. Champollion / Reymure :

Accueille les enfants de maternelle et de primaire des écoles Champollion et Reymure

- ➔ Capacité d'accueil moyenne maternelle Champollion : 40 enfants
- ➔ Capacité d'accueil moyenne primaire Champollion : 70 enfants
- ➔ Capacité d'accueil moyenne primaire Reymure : 20 enfants.

★ Structure périscolaire André Malraux / Marie Sac :

Accueille les enfants de maternelle de Marie Sac et de primaire de Malraux

- ➔ Capacité d'accueil moyenne maternelle Marie Sac : 35 enfants
- ➔ Capacité d'accueil moyenne primaire André Malraux : 80 enfants

★ Structure périscolaire Saint Exupéry :

Accueille les enfants de maternelle et de primaire

- ➔ Capacité d'accueil moyenne maternelle : 20 enfants
- ➔ Capacité d'accueil moyenne primaire : 55 enfants



L'ORGANISATION SUR LE TERRAIN

Le centre de loisirs et les mini-séjours

★ **Le centre de loisirs 3-11 ans :**

Le centre de loisirs sans hébergement est ouvert tous les mercredis (Plan Mercredi) et toutes les vacances scolaires (sauf celles de Noël), à la demi-journée ou à la journée complète, de 7h30 à 18h.

Il accueille en moyenne 120 enfants avec :

- ➡ un groupe de 3 ans
- ➡ un groupe de 4-5 ans
- ➡ un groupe de 6-7 ans
- ➡ un groupe de 8-9 ans
- ➡ le club 10-11

L'équipe encadrante est constituée d'une directrice ou d'un directeur (BAFD ou BPJEPS) et d'une moyenne de 12 animateur(trice)s diplômé(e)s ou stagiaires BAFA minimum.

C'est un centre de loisirs de proximité qui permet :

- ➡ aux familles et aux enfants d'avoir une structure socio-éducative adaptée à leurs besoins.
- ➡ aux enfants de découvrir de nouveaux savoirs, compétences et expérimentations.
- ➡ de favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité, l'autonomie et la prise de responsabilités.

Les programmes d'activités proposés découlent des différents projets pédagogiques mêlant animations sportives, manuelles et culturelles, selon un thème à la semaine ou au cycle et avec différentes sorties liées au thème choisi.

★ **Les mini-séjours, les stages, les bivouacs :**

Les mini-séjours sont inscrits dans le projet pédagogique du centre de loisirs. Ils permettent de développer des objectifs liés à l'apprentissage en collectivité, de découvrir des activités spécifiques liées à l'environnement et à la pratique d'activités sportives et culturelles différentes.

Les mini-séjours et séjours permettent aux enfants de partir en vacances et de profiter d'activités dans un environnement qu'ils ne connaissent pas.

L'ORGANISATION SUR LE TERRAIN

Les choix éducatifs

✳ Pour les maternelles :

➡ Le periscolaire matin et soir :

L'organisation :

L'accueil du matin est encadré par les ATSEM et les animateurs afin de réduire le nombre d'intervenants différents pour les plus petits et d'améliorer les échanges avec les familles.

Des ateliers calmes (tapis de jeux, lecture) sont proposés le matin afin de permettre un réveil en douceur.

Pour les enfants présents sur le temps du périscolaire du soir, il est mis en place un temps de goûter collectif.

Les activités :

Un planning d'activités est établi par l'équipe d'animation et adapté en fonction des envies des enfants et selon leur état de fatigue au fil de la semaine.

➡ Les mercredis et les vacances :

Afin de respecter au mieux les rythmes de l'enfant, il est organisé un accueil de loisirs de manière dissociée entre les enfants de moins de 6 ans et les enfants à partir de 7 ans. Les maternelles sont accueillies dans des locaux adaptés (école maternelle).

Depuis l'été 2023, le centre de loisirs du mercredi et de l'été ont 2 équipes différenciées (maternelle/élémentaire) afin de respecter au mieux le rythme de chacun et d'optimiser la qualité éducative pour chaque tranche d'âge. Chacune des 2 équipes est encadrée par son directeur.

Les temps d'accueils sont échelonnés. Le choix est fait de proposer des temps d'activités cadrés d'1h le matin et d'1h30 l'après-midi.

Les autres temps sont organisés de manière à ce que l'enfant ne se sente pas contraint de choisir une activité (nombreux ateliers dit autonomes, pas de contrainte de durée sur l'activité etc.). Il est aménagé un espace relaxation avec la possibilité de faire la sieste.

Le centre de loisirs fait appel de manière régulière à des intervenants et des éducateurs sportifs spécialisés en petite enfance, en éveil musical et en motricité tout particulièrement dans le cadre du Plan Mercredi.



L'ORGANISATION SUR LE TERRAIN

Les choix éducatifs

* Pour les élémentaires:

➡ Le periscolaire matin et soir :

L'organisation :

Des ateliers calmes (tapis de jeux, lecture) sont proposés le matin afin de permettre un réveil en douceur.

Des ateliers manuels avec une continuité sur un cycle, autour de thématiques sont proposés tous les matins.

Un temps de goûter collectif est prévu. Une organisation est mise en place afin de favoriser la détente et la «sociabilisation».

Afin de proposer des temps d'activités adaptés à chaque enfant, des ateliers sont spécifiquement proposés aux enfants quittant le périscolaire après 17h30.

L'ORGANISATION SUR LE TERRAIN

Le centre de loisirs et les mini-séjours

➔ **Les mercredis et les vacances :**

Afin de respecter au mieux les rythmes de l'enfant, il est organisé un accueil de loisirs de manière séparée entre maternelle et primaire.

Les temps d'accueil sont échelonnés : de 7h30 à 9h et de 17h à 18h.

Le choix a été fait de proposer des temps d'activités cadrés de 2h le matin et de 2h30 l'après-midi.

Les autres temps sont organisés de manière à ce que l'enfant ne se sente pas contraint de choisir une activité : de nombreux ateliers dits autonomes sont proposés, sans contrainte de durée, avec un large éventail de choix.

Il est aménagé aussi pour les enfants de plus de 6 ans un espace de relaxation avec la possibilité de faire la sieste.

Le centre de loisirs fait appel à des intervenants spécialisés dans différents domaines disciplinaires, de manière régulière (graff, musique, sport) tout particulièrement dans le cadre du Plan Mercredi.

L'équipe d'animation organise des sorties à la journée avec un rayon d'action élargi en lien notamment avec les différents partenaires culturels du territoire.

Des activités communes entre le club 10/11 ans et les Ados dans la ville sont mises en place afin de favoriser une passerelle avec l'Espace Jeunes.

Depuis l'été 2023, le centre de loisirs du mercredi et de l'été ont 2 équipes différenciées (maternelle/élémentaire) afin de respecter au mieux le rythme de chacun et d'optimiser la qualité éducative pour chaque tranche d'âge.



L'ORGANISATION SUR LE TERRAIN



Le Plan Mercredi

➔ Les mercredis :

Depuis la rentrée 2018, la commune de Vif s'est engagée dans une démarche de labellisation auprès de la CAF et du SDJES pour son accueil du mercredi.
Cette labellisation s'articule autour de 4 grands axes :

➔ La cohérence éducative des différents temps de l'enfant :

Comment :

À travers une concertation avec les différents acteurs éducatifs de la ville (commission vie éducative, rencontres régulières), et une mise en cohérence des différents projets d'écoles avec le Projet Pédagogique des mercredis (théâtre, cirque, lutte contre les discriminations...)

➔ L'accueil de tous les publics :

Comment :

La mise en place d'une tarification progressive et l'inclusion dans les meilleures conditions possibles des enfants en situation de handicap

➔ Mise en valeur de la «richesse» du territoire :

Comment :

Le centre de loisirs développe de nombreux partenariats avec les acteurs du territoire tels que la médiathèque, l'EHPAD ou les associations locales. Les activités proposées s'inscrivent régulièrement hors de la structure afin de favoriser la découverte des richesses du territoire et de l'agglomération grenobloise (Musée Champollion...)

➔ Développement d'activité éducative de qualité

Comment :

La formation des équipes et l'intégration d'intervenants spécialisés sont les outils principaux. Aussi il est mis en place une analyse régulière des actions afin que celles-ci soient les plus adaptées aux différents rythmes, besoins et envies des enfants.

Depuis l'été 2023, le centre de loisirs du mercredi et de l'été a 2 équipes différenciées (maternelle/élémentaire) afin de respecter au mieux le rythme de chacun et d'optimiser la qualité éducative pour chaque tranche d'âge.

L'ORGANISATION SUR LE TERRAIN



Les structures jeunesse

L'Espace Jeunes

L'Espace Jeunes regroupe plusieurs dispositifs dédiés aux adolescents de 11 à 17 ans. Il s'inscrit dans la politique jeunesse du territoire en favorisant la continuité éducative entre le centre de loisirs et le collège.

Il constitue par ailleurs un lieu ressources pour accompagner les jeunes, notamment les 15-17 ans, dans le montage de leurs projets et leur suivi individuel. L'animateur de prévention et la conseillère en économie sociale et familiale conjuguent leurs compétences pour offrir un accompagnement global aux familles confrontées aux défis de l'éducation d'un adolescent.

Il s'articule autour de 6 axes forts déclinés dans le PEDT qui sont :

- L'accueil de loisirs ados avec le dispositif « Ados dans la ville »
- L'aide à la scolarité
- La prévention de la délinquance
- L'aide au montage de projets et aux loisirs et la mise en place d'ATEC (association temporaire enfants citoyens) avec les Francas
- Le dispositif « Jeunes Vifoïs »
- La prévention numérique avec le déploiement du dispositif « Promeneurs du Net »

Les Ados dans la Ville

Les Ados dans la Ville est un accueil de loisirs ados déclaré à la SDJES. Il est ouvert pendant les vacances d'hiver, de printemps, d'automne et tout le mois de juillet.

Il est organisé en demi-journées avec une journée complète dans la semaine.

Les jeunes choisissent leurs activités selon 3 pôles :

- Sportif
- Culturel
- Expression/création

C'est une structure adaptée pour les 12/14 ans avec des activités structurées choisies par les adolescents.



L'ORGANISATION SUR LE TERRAIN

L'Accueil Jeunes - « JV - Jeunes Vifoïs »

L'Espace Jeunes des plus de 14 ans est ouvert tous les après-midis au mois de juillet et pendant la première semaine des petites vacances (sur inscription).

C'est un lieu ressources de détente et de loisirs où les jeunes peuvent participer à des animations diverses ou simplement discuter ensemble.

C'est aussi un lieu phare où le jeune va obtenir des informations sur les différents sujets de la vie quotidienne afin de s'orienter et de trouver des solutions face à ses préoccupations d'adolescent.

Cet accueil est également délocalisé en animation de proximité les matins, au gymnase ou à l'Espace Jeunes, pour permettre aux jeunes Vifoïs de pratiquer une activité sportive ludique sans contrainte d'inscription.

Le service jeunesse a intégré le réseau Promeneurs du net en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère. Grâce à cette présence éducative sur la toile, ce dispositif permet d'accompagner les pratiques, répondre de manière rapide et valoriser les initiatives des jeunes. Le professionnel est présent sur les réseaux sociaux et assure une présence éducative rassurante.

Les mini-séjours et séjours

Ils sont organisés et construits dans une dynamique de projet selon les objectifs pédagogiques visant à l'autonomie des enfants dans l'organisation de leurs vacances.

Ces séjours ont pour objectif de :

- ➡ favoriser la découverte et l'accès à des pratiques sportives et culturelles différentes
- ➡ permettre au jeune d'acquérir une réelle autonomie
- ➡ développer les rapports sociaux

L'ORGANISATION SUR LE TERRAIN

L'aide aux devoirs et les ateliers périscolaires

Pendant toute l'année scolaire, des ateliers d'expression et de création sont mis en place certains soirs de la semaine afin de permettre aux adolescents de pratiquer une activité différente.

Une aide aux devoirs collective est également mise en place, en partenariat avec le collège de Vif, dans les locaux du Centre social pour les élèves de 6^{ème} de 4^{ème} et de 3^{ème}.

Cette aide à la scolarité vise à créer une continuité entre le temps scolaire et périscolaire du collégien en difficulté d'apprentissage.

Deux groupes de 12 élèves de collège sont accompagnés chaque semaine par trois intervenants pour une aide adaptée à chaque jeune.

Les emplois jeunes

Le dispositif « Emplois Jeunes » offre aux jeunes de 16 à 17 ans la possibilité d'acquérir une première expérience professionnelle tout en s'impliquant au service de la commune de Vif. L'accès à l'emploi reste en effet particulièrement difficile pour les jeunes non majeurs, que ce soit au sein des entreprises ou des associations.

Ce projet constitue pour les jeunes Vifois une véritable ouverture sur le monde professionnel. Cet emploi rémunéré leur permet d'être de réels acteurs de leur commune, en étant désormais intégrés et répartis dans différents services de la collectivité. C'est également, pour la plupart d'entre eux, l'occasion de percevoir leur premier salaire dans un cadre sécurisé et encadré.

Le dispositif se déroule quatre fois par an, sur chacune des périodes de vacances scolaires, à l'exception des vacances de Noël. Durant ces temps de travail, les jeunes sont encadrés par des agents des services au sein desquels ils sont affectés.

Ce projet répond à un besoin réel et identifié sur le territoire. Il constitue également un vecteur de lien social, favorisant une véritable mixité entre les jeunes et les sensibilisant au respect de l'espace et des biens publics.



L'ORGANISATION SUR LE TERRAIN

Zoom sur la parentalité

Soutien à la parentalité et coéducation

La Ville de Vif affirme sa volonté de placer les parents au cœur de la communauté éducative. Acteurs premiers de l'éducation de leurs enfants, ils sont reconnus, accompagnés et valorisés dans leurs compétences parentales. Le Projet Éducatif de Territoire vise ainsi à renforcer les liens entre les familles et l'ensemble des professionnels intervenant auprès des enfants et des jeunes, dans une logique de coéducation, de confiance et de complémentarité.

Dans cette dynamique, le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) constitue un espace privilégié. Ouvert, libre et gratuit, il permet aux enfants accompagnés de leurs parents ou référents familiaux de partager un temps de jeu, de rencontre et d'échange dans un cadre bienveillant et sécurisant. Le LAEP favorise le soutien à la fonction parentale, la socialisation progressive des jeunes enfants et la prévention précoce des difficultés, tout en rompant l'isolement que peuvent ressentir certaines familles.

Par ailleurs, la Ville organise chaque année la Quinzaine de la parentalité, temps fort fédérateur réunissant l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire (structures petite enfance, établissements scolaires, accueils de loisirs, associations, partenaires sociaux et médico-sociaux). Cet événement propose un programme varié (ateliers, conférences, temps d'échanges, animations parents-enfants) permettant d'aborder des thématiques liées au développement de l'enfant et de l'adolescent, aux pratiques éducatives ou encore aux enjeux du numérique. Il favorise la rencontre, le dialogue et le partage d'expériences entre parents et professionnels, contribuant ainsi à construire une culture éducative commune.

À travers ces actions, la Ville de Vif réaffirme son engagement à accompagner toutes les familles, dans leur diversité, en facilitant leur accès à l'information, aux ressources et aux espaces d'échange, afin de soutenir le bien-être et l'épanouissement des enfants et des jeunes sur le territoire.

L'ORGANISATION SUR LE TERRAIN

Accompagnement des enfants à besoins spécifiques

La commune de Vif souhaite permettre à chaque enfant de trouver sa place au sein des différents temps de vie éducatifs, quels que soient ses besoins spécifiques. Une attention particulière est portée aux enfants présentant des particularités de développement, des troubles du neurodéveloppement (TND), une situation de handicap ou des besoins éducatifs spécifiques, afin de favoriser leur bien-être, leur participation et leur pleine inclusion.

L'ambition est de permettre à chaque enfant d'accéder aux activités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs dans des conditions adaptées à ses besoins, tout en veillant à construire un environnement accueillant, sécurisant et respectueux des singularités de chacun.

Dans cette dynamique, la salle Bulle (espace sensoriel) permet d'accueillir ces enfants afin d'avoir un lieu ressources, calme et adapté à leurs besoins.

Le sac Bulle est mis en place également sur les temps périscolaires (petits outils et jouets à manipuler pour canaliser les émotions).

Une animatrice formée intervient dans les écoles, centres de loisirs et à la salle Bulle pour assurer une prise en charge cohérente et adaptée aux différents publics accueillis.

Cet accompagnement repose sur une collaboration étroite entre la famille, les professionnels et les structures éducatives.



L'ORGANISATION SUR LE TERRAIN

SOUTENIR

*Quinzaine de la parentalité
Livret citoyen*

LUTTER

*Quinzaine contre les discriminations
Harcèlement scolaire
Égalité femmes / hommes
Libr'écran*

SÉCURISER

*Savoir rouler / Savoir nager
Espaces de parole*

FÉDÉRER

*Fête des couleurs
Fête du sport*

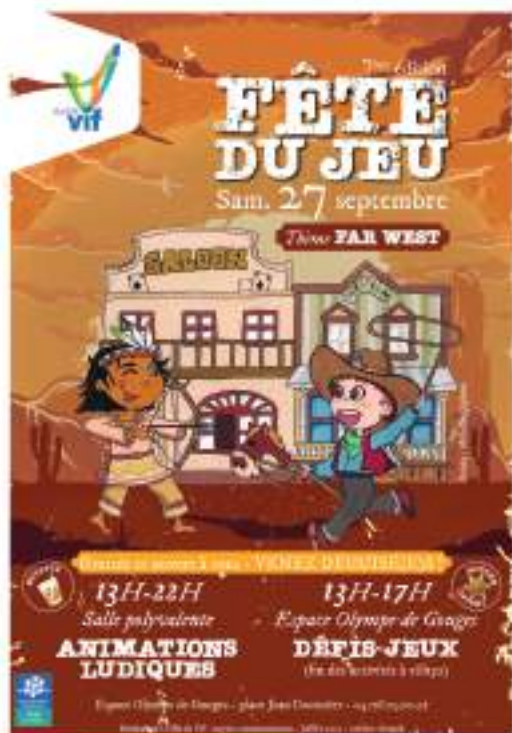
ACCOMPAGNER

*Lieu d'accueil Enfants Parents
Café des parents d'ados*

EXPLORER

*Fête de la science
Forum des métiers*

L'ORGANISATION SUR LE TERRAIN





LES MOYENS & LES OUTILS



Les ressources humaines

De nombreux professionnels travaillent au quotidien dans les structures petite enfance, enfance et jeunesse de la ville de Vif et du Centre Communal d'Actions Sociales de Vif (CCAS).

Les effectifs d'encadrement des structures enfance et jeunesse



Le centre de loisirs 3-11 ans

- 1 coordinatrice enfance
- 5 directeurs BAFD, BPJEPS
- 12 animateurs BAFA ou CAP petite enfance



Les périscolaires

- 6 directeurs (ou directrices) périscolaires BAFD et BPJEPS
- 15 animateurs polyvalents
- 10 ATSEM
- ETAPS et intervenant musical



Le service Petite Enfance (CCAS)

- 1 coordinatrice petite enfance, animatrice du Relais Petite Enfance
- 1 animatrice sociale



Le centre social (CCAS)

- 1 responsable du centre social
- 1 conseillère en Économie Sociale et Familiale (CESF)
- 2 animatrices de la ludothèque
- L'Espace Jeunes (12/17 ans)
- 2 directeurs BAFD, BPJEPS
- 4 animateurs BAFA

Pour tous les accueils déclarés au SDJES, les normes d'encadrement et de qualification sont respectées afin de garantir la qualité des objectifs visés.

LES MOYENS & LES OUTILS



Les partenaires

Tous les partenaires sont essentiels pour permettre de construire un PEDT adapté à l'environnement du jeune et à son lieu de vie.

Vif a choisi de créer le partenariat le plus large possible en positionnant l'enfant et le jeune au centre des projets.

C'est pourquoi la commune s'appuie sur :



Des partenaires institutionnels :

- Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère
- Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)
- Inspection de l'Éducation Nationale
- Conseil Départemental de l'Isère
- La Métropole de Grenoble



Des associations locales

- Clubs sportifs et culturels vifois
- Atelier du mouvement
- Vallée de la Gresse en transition
- Les Francas
- La Maison des jeux
- La ligue de l'enseignement populaire
- L'association d'insertion « La Fourmi »



Les familles



Les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale



Les services municipaux

- Services techniques
- CCAS et Centre social
- Service communication
- Service culturel avec la médiathèque
- EHPAD
- Service petite enfance
- Service gérontologie

Chacun de ces partenaires accompagne financièrement et/ou pédagogiquement ce PEDT afin d'atteindre les objectifs fixés.



LES MOYENS & LES OUTILS



Les locaux

Locaux accueillant le périscolaire matin et soir



École Jean-François Champollion
Rue du Stade



École de Reymure
Route de Fontagneux



Annexe école Marie Sac
Rue de la Résidence



École Antoine de Saint-Exupéry
Avenue Louis Vicat - Le Genevrey



LES MOYENS & LES OUTILS

✱ **Restaurant scolaire A. de St-Exupéry**
rue Louis Vicat



✱ **Restaurant scolaire André Malraux**
23 rue Gustave Guerre



Les centres de loisirs enfance et jeunesse

✱ **Centre de loisirs (3-11 ans)**
École A. Malraux, rue Gustave Guerre



✱ **Espace Jeunes (12-17 ans)**
7 avenue de Rivalta





LES MOYENS & LES OUTILS

Les équipements sportifs et culturels

- * **Gymnase Mario Fossa**
Rue du Stade



- * **Pumptrack / Skate park**
Rue du Stade



- * **Espace culturel La Ruche**
Rue du Portail Rouge



- * **Plateau sportif**
Boulevard de la Résistance



- * **Ludothèque (centre social)**
Place Jean Couturier





LES MOYENS & LES OUTILS

Les équipements sportifs et culturels

- * **Piscine municipale**
33 boulevard Faidherbe



- * **Espace Bulle**
Place de la Libération



- * **Terrain de football synthétique**
33 boulevard Faidherbe



Et aussi :

- ➡ le gymnase municipal
- ➡ le stade du rugby
- ➡ les cours de tennis
- ➡ le parcours de santé
- ➡ la salle Gabriel Ruard
- ➡ l'espace Olympe de Gouges



Les autres outils du PEDT

En plus des locaux, le PEDT dispose d'autres outils pour mener à bien les objectifs pédagogiques. Il s'agit notamment :

- ➡ des budgets
- ➡ des transports

LES MOYENS & LES OUTILS



Formation, évaluation



La formation

Des plans de formation à plusieurs niveaux sont inscrits dans le PEDT.

En effet, afin de créer un réseau de jeunes animateurs BAFA et pour leur faire découvrir leur premier travail, des sessions de BAFA sur site sont mises en place chaque année à Vif.

De plus, tous les agents municipaux ont un plan de formation adapté à leurs besoins. Ces formations peuvent être individuelles ou collectives, à caractère théorique ou technique et/ou qualifiante.

Un plan pluriannuel est également mis en place pour la formation de tous les agents à l'accueil et l'accompagnement des enfants et jeunes à besoin spécifiques. Un local communal vacant a été aménagé en un lieu de sérénité, de sensorialité et d'éveil nommé l'Espace Bulle.



L'évaluation du PEDT

Toutes les structures, séjours, projets sont évalués pendant et après l'action. Une attention toute particulière est mise en place pour que les évaluations soient participatives et que l'enfant, dès le plus jeune âge, puisse s'exprimer selon différentes formes ludiques pour « évaluer » sa journée, son activité ou son projet.

Par ailleurs, des évaluations écrites sont demandées à chaque responsable de structure pour pouvoir identifier la pertinence des actions réalisées.

Pour évaluer de manière globale tous les projets et objectifs fixés dans les infrastructures vifaises, des instances ont été créées :

- ➡ Commission vie éducative
- ➡ Commission dérogation
- ➡ Commission restauration
- ➡ Commission service à la population
- ➡ Comité de pilotage de la CTG GAM sud aggro
- ➡ Supervision des équipes de professionnels de l'éducation et du social

Ces espaces de concertation sont les lieux les plus adaptés pour évaluer et réajuster les projets enfance jeunesse de Vif avec des échanges riches avec l'ensemble des membres.

L'évaluation du PEDT est celle d'un projet éducatif partagé par l'ensemble de coéducateurs.

DÉCLARATION DES DROITS DE L'ENFANT

du 20 novembre 1959

Préambule

Considérant que, dans la Charte, les peuples des Nations unies ont proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme et dans la dignité et la valeur de la personne humaine, et qu'ils se sont déclarés résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,

Considérant que, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Nations unies ont proclamé que chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés qui y sont énoncés, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation,

Considérant que l'enfant, en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle, a besoin d'une protection spéciale et de soins spéciaux, notamment d'une protection juridique appropriée, avant comme après la naissance,

Considérant que la nécessité de cette protection spéciale a été énoncée dans la Déclaration de Genève de 1924 sur les droits de l'enfant et reconnue dans la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que dans les statuts des institutions spécialisées et des organisations internationales qui se consacrent au bien-être de l'enfance,

Considérant que l'humanité se doit de donner à l'enfant le meilleur d'elle-même,

L'Assemblée générale

Proclame la présente Déclaration des droits de l'enfant afin qu'il ait une enfance heureuse et bénéficie, dans son intérêt comme dans l'intérêt de la société, des droits et libertés qui y sont énoncés; elle invite les parents, les hommes et les femmes à titre individuel, ainsi que les organisations bénévoles, les autorités locales et les gouvernements nationaux à reconnaître ces droits et à s'efforcer d'en assurer le respect au moyen de mesures législatives et autres adoptées progressivement en application des principes suivants :

Principe premier

L'enfant doit jouir de tous les droits énoncés dans la présente Déclaration. Ces droits doivent être reconnus à tous les enfants sans exception aucune, et sans

distinction ou discrimination fondées sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance, ou sur toute autre situation, que celle-ci s'applique à l'enfant lui-même ou à sa famille.

Principe 2

L'enfant doit bénéficier d'une protection spéciale et se voir accorder des possibilités et des facilités par l'effet de la loi et par d'autres moyens, afin d'être en mesure de se développer d'une façon saine et normale sur le plan physique, intellectuel, moral, spirituel et social, dans des conditions de liberté et de dignité. Dans l'adoption de lois à cette fin, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être la considération déterminante.

Principe 3

L'enfant a droit, dès sa naissance, à un nom et à une nationalité.

Principe 4

L'enfant doit bénéficier de la sécurité sociale, il doit pouvoir grandir et se développer d'une façon saine; à cette fin, une aide et une protection spéciales doivent lui être assurées ainsi qu'à sa mère, notamment des soins prénatals et postnatals adéquats. L'enfant a droit à une alimentation, à un logement, à des loisirs et à des soins médicaux adéquats.

Principe 5

L'enfant physiquement, mentalement ou socialement désavantagé doit recevoir le traitement, l'éducation et les soins spéciaux que nécessite son état ou sa situation.

Principe 6

L'enfant, pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité, a besoin d'amour et de compréhension. Il doit, autant que possible, grandir sous la sauvegarde et sous la responsabilité de ses parents et, en tout état de cause, dans une atmosphère d'affection et de sécurité morale et matérielle; l'enfant en bas âge ne doit pas, sauf circonstances exceptionnelles, être séparé de sa mère. La société et les pouvoirs publics ont le devoir de prendre un soin particulier des enfants sans famille ou de ceux qui n'ont pas de moyens d'existence suffisants. Il est souhaitable que soient ac-

cordées aux familles nombreuses des allocations de l'État ou autres pour l'entretien des enfants.

Principe 7

L'enfant a droit à une éducation qui doit être gratuite et obligatoire au moins aux niveaux élémentaires. Il doit bénéficier d'une éducation qui contribue à sa culture générale et lui permette, dans des conditions d'égalité de chances, de développer ses facultés, son jugement personnel et son sens des responsabilités morales et sociales, et de devenir un membre utile de la société.

L'intérêt supérieur de l'enfant doit être le guide de ceux qui ont la responsabilité de son éducation et de son orientation; cette responsabilité incombe en priorité à ses parents.

L'enfant doit avoir toutes possibilités de se livrer à des jeux et à des activités récréatives, qui doivent être orientés vers les fins visées par l'éducation; la société et les pouvoirs publics doivent s'efforcer de favoriser la jouissance de ce droit.

Principe 8

L'enfant doit, en toutes circonstances, être parmi les premiers à recevoir protection et secours.

Principe 9

L'enfant doit être protégé contre toute forme de négligence, de cruauté et d'exploitation, il ne doit pas être soumis à la traite, sous quelque forme que ce soit.

L'enfant ne doit pas être admis à l'emploi avant d'avoir atteint un âge minimum approprié; il ne doit en aucun cas être astreint ou autorisé à prendre une occupation ou un emploi qui nuise à sa santé ou à son éducation, ou qui entrave son développement physique, mental ou moral.

Principe 10

L'enfant doit être protégé contre les pratiques qui peuvent pousser à la discrimination raciale, à la discrimination religieuse ou à toute autre forme de discrimination. Il doit être élevé dans un esprit de compréhension, de tolérance, d'amitié entre les peuples, de paix et de fraternité universelle, et dans le sentiment qu'il lui appartient de consacrer son énergie et ses talents au service de ses semblables.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ

DE LA BRANCHE FAMILLE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

PRÉAMBULE

La branche Famille de la Sécurité sociale et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'autre, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terreau des tensions et replis identitaires, s'engagent par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

Au lendemain des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIX^e siècle, avec la loi du 9 décembre 1905 de « Séparation des Églises et de l'État », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde aussi la Sécurité sociale et a acquis, avec le préambule de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1^{er} de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'idéal de paix civile qu'elle poursuit ne sera réalisé qu'à la condition de s'en donner les ressources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. À cet égard, la branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en œuvre bien comprise et attentionnée de la laïcité. Cela se fera avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis 1945, la Sécurité Sociale incarne aussi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en demeurant attentifs aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien attentionnée. Élaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires qu'aux salariés de la branche Famille.

La Charte de la laïcité est déclinée dans un circulaire d'application publiée sur caf.fr.

Article 6

LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS

La laïcité implique pour les collaborateurs et administrateurs de la branche Famille, en tant que participant à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité ainsi que d'impartialité. Les salariés ne doivent pas manifester leurs convictions philosophiques, politiques et religieuses. Nul salarié ne peut notamment se prévaloir de ses convictions pour refuser d'accomplir une tâche. Par ailleurs, nul usager ne peut être exclu de l'accès au service public en raison de ses convictions et de leur expression, dès lors qu'il ne perturbe pas le bon fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

Article 1

LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE

La laïcité est une référence commune à la branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux apaisés et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

Article 2

LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ

La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine, qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général.

Article 3

LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

Article 4

LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnaît la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

Article 5

LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSÉLYTISME

La laïcité offre à chacune et à chacun les conditions d'exercice de son libre arbitre et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empêcherait chacune et chacun de faire ses propres choix.

Article 7

LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ

Les règles de vie et l'organisation des espaces et temps d'activités des partenaires sont respectueux du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience. Ces règles peuvent être précisées dans le règlement intérieur. Pour les salariés et bénévoles, tout prosélytisme est proscribed et les restrictions au port de signes, ou tenues, manifestant une appartenance religieuse sont possibles si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir, et proportionnées au but recherché.

Article 8

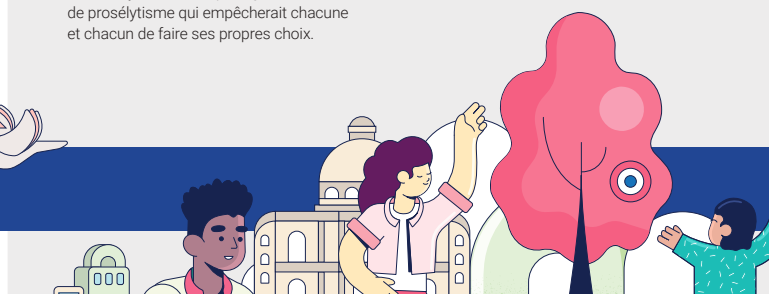
AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENTIONNÉE

La laïcité s'apprend et se vit sur les territoires selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Ces attitudes partagées et à encourager sont : l'accueil, l'écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération. Ainsi, avec et pour les familles, la laïcité est le terreau d'une société plus juste et plus fraternelle, porteuse de sens pour les générations futures.

Article 9

AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE

La compréhension et l'appropriation de la laïcité sont permises par la mise en œuvre de temps d'information, de formations, la création d'outils et de lieux adaptés. Elle est prise en compte dans les relations entre la branche Famille et ses partenaires. La laïcité, en tant qu'elle garantit l'impartialité vis-à-vis des usagers et l'accueil de tous sans aucune discrimination, est prise en considération dans l'ensemble des relations de la branche Famille avec ses partenaires. Elle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoints.





Remerciements

Un grand merci à M. le Maire, à l'équipe municipale, aux partenaires institutionnels et associatifs, aux bénévoles, aux agents et techniciens de tous les services et bien sûr aux enfants, jeunes et familles qui permettent de faire vivre ce Projet Éducatif du Territoire de Vif.

Mairie de Vif

Direction de l'Éducation et de l'Action Sociale

5 place de la Libération - 38450 Vif

Tél. 04 76 73 50 50

www.ville-vif.fr

